

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1027 désignant M. Belin comme chef du ravitaillement général durant l'absence de M. Boutonnât

n° 1027

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 août 1946

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro
31 août 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 272 du 12 avril 1945 portant réorganisation du service du ravitaillement général de la Côte française des Somalie:

Vu la décision n° 100S du 19 août 1946 accordant un congé à M. l'administrateur Boutonnât, chef de service du ravitaillement général,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

M. l'administrateur Belin assurera les fonctions de chef de service du ravitaillement général du 22 août au 7 septembre 1946, pendant l'absence de M. l'administrateur Boutonnât, titulaire d'un congé. Art. 2. — Pendant la période du 22 août au 7 septembre 1946, M. l'administrateur Belin sera habilité à effectuer toutes opérations financières concernant le service du ravitaillement général, notamment avec la Banque de l'Indochine et le Trésor. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur P.H. Siriex